

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 2 Juin 2026

Présents : Grégory BESSET, Denis BLANC, Olivier GUICHERD, Hamid TOUZANI

Visio : Guillaume STRIPPOLI, Vincent BERTILLOT

Excusés : Jean Noel TARTARIN, Anthony TARTARIN, Romain COGNRAD, Abdeslam MOUSSATEN

La CDA rappelle aux arbitres qu'ils doivent indiquer sur leur feuille de frais le nombre de kilomètres exact qui est notifié sur leur désignation. Si une erreur, à la hausse ou à la baisse, est constaté il faut prévenir la CDA avant d'opérer une modification. Plusieurs clubs nous ont alerté sur des frais ne correspondant pas à ceux mentionnés sur les désignations, ce qui peut jeter une suspicion sur l'honnêteté des arbitres, même quand celui-ci est de bonne foi (ce qui est le cas la plupart du temps !).

La CDA rappelle également aux arbitres leur obligation de neutralité que ce soit dans leurs paroles, leurs comportements ou leurs tenues ! Il est par exemple totalement interdit de se présenter sur un match avec le maillot d'un club (amateur ou professionnel) ou d'une équipe nationale afin d'éviter toute remarque ou problème pouvant mettre l'arbitre en difficulté avant même le début du match ! (de même il est plus que conseillé de ne pas afficher ses préférences sportives sur les réseaux sociaux, un arbitre est aussi neutre en dehors des rencontres sur lesquelles il officie)

Courriers des arbitres :

Rémi DUQUENOY, précisions concernant une modification de fiche de frais,

Juan Paul DE SA, courrier annonçant n'avoir pas pu clôturer une FMI, la CDA rappelle une énième fois que les arbitres ne peuvent en aucun cas quitter les lieux d'une rencontre sans une feuille de match dûment signée et validée, en cas de problème de tablette une feuille de match papier doit OBLIGATOIREMENT être réalisé. En ne le faisant pas les arbitres sont passibles d'une sanction (cf RI de la CDA),

Edouard PARRENIN, annonçant une panne de voiture l'empêchant de se rendre sur son match du dimanche 31 mai CSM/US Moursoise en sénior R3 en tant qu'arbitre assistant, au vu des circonstances et du délai contraint il n'a pas été possible de remplacer l'arbitre sur cette rencontre,

Dominique LACOSSE, demande concernant la possibilité de couvrir un nouveau club pour la saison 2026-2027, réponse faite par la commission du statut de l'arbitrage,

Jonathan MAZUIR, annonçant un déplacement inutile suite à un forfait sur le match Thoissey/Sermoyer en sénior D5, le district avait pourtant demandé en amont au club de Sermoyer, comme cela est de la responsabilité des clubs, de prévenir l'arbitre, ce qui n'a pas été fait,

Yann LANDAIS, remerciements envers le club de Guéreins pour son accueil le dimanche 31 mai pour la rencontre D1 Guéreins/Dombes Bresse et remerciements à la CDA et à ses collègues arbitres pour ses années passées ensemble au service de l'arbitrage.

La CDA remercie en retour encore une fois Yann pour son dévouement dans sa mission au cours de toutes ces saisons et lui souhaite de s'épanouir dans les nouveaux projets qu'il s'est fixé. Nous aurons plaisir à le recroiser autour des terrains à l'avenir.

Mohamed NEFSI, annonçant une indisponibilité pour raison professionnelle le samedi 30 mai, justificatif reçu,

Rahou OUAMALICH, demande concernant une modification de désignation, la CDA rappelle que 1) elle peut être amené à modifier des désignations jusqu'à la dernière minute pour de multiples raisons (en particulier des indispos inattendues 2) elle ne peut, ni n'a, à se justifier auprès de chaque arbitre à chaque fois qu'elle change une désignation !

Alexia GARNIER, annonçant une disponibilité samedi 30 mai, réponse faite,

Christopher GARCIA, annonçant une indisponibilité médicale pour le dimanche 31 mai,

Christophe MARCHADIER, échange à la suite d'une modification de désignation, la CDA rappelle qu'un arbitre qui s'est annoncé comme disponible ne peut pas refuser un changement de modification, même de dernière minute, à lui de prendre ses dispositions pour anticiper une possible modification,

Youcef KRACHE, annonçant un forfait du club d'Ambérieu en sénior D3 dimanche 31 mai,
Kévin FORGERON, échange à la suite de l'arrêt du match Valserhône/Belley en sénior D1 dimanche 31 mai,
Maxence RICHIR, demande de renseignements à la suite d'une sanction,
Kays TAHRI, annonçant un problème de tablette qui se serait clôturée en pleine utilisation,
Ayoub TABOUHOUT, échange à la suite d'une tenue non conforme sur le match U17 Trois Rivières/Plaine Revermont Foot le samedi 30 mai,
Yanis ROUASSI, annonçant un déménagement,
Samba CISSOKHO, Noam BOULLIVAN, échange à la suite d'une sanction,

Remerciements de la CDA à Yohann COLLARD pour avoir accepté de remplacer un collègue blessé à la dernière minute.

Courriers des clubs :

Côtière Meximieux Villieu, courrier concernant des problèmes de fiche de frais d'arbitres ne correspondant pas au nombre de kilomètres indiqués sur la désignation et demande de remboursement,
Fareins Saône Vallée Foot, demande d'arbitre pour la rencontre U15 D4 Fareins/Trois Rivières du dimanche 31 mai,
FC Montluel, demande de remboursement des frais de déplacement d'un arbitre suite au forfait non prévenu de l'équipe adverse sur le match Montluel/Luénaz en U17 samedi 30 mai,
FC Bellignat, remerciements envers Florian RHODET pour son arbitrage sur le match Bellignat/OSR du dimanche 31 mai,
Et. Foissiat Etrez, candidature pour organiser une formation d'arbitres assistants semi officiels,

Calendrier

La CDA sera présente sur la journée du Challenge Départemental U11 le dimanche 14 juin à Marboz pour accompagner les jeunes arbitres du district présents ce jour là
6-7 juin : Examen Ligue. La CDA souhaite bonne chance à ses candidats.

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre au complexe sportif de Lagnieu, nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres (planning et convocations à venir)
La CDA remercie chaleureusement le club du CS LAGNIEU pour accepter de nous recevoir pour cette journée essentielle pour notre corporation.

La CDA demande à tous les arbitres qui ont l'intention de ne pas reprendre de licence arbitre pour la saison prochaine de bien vouloir se signaler rapidement.

Une fiche de vœu sera prochainement envoyée à tous les arbitres pour la saison prochaine, merci de compléter le plus rapidement possible les desiderata (attention : pour les indisponibilités seules celles qui seront rentrées sur les PDO feront foi)

Les classements de la saison ont été publiés **jeudi 4 juin dans l'après-midi** sur le site du district.
La CDA félicite les majors de leur catégorie ainsi que ceux qui sont promus, elle apporte son soutien à tous les déçus et rappellent qu'une carrière d'arbitre est faite de hauts et de bas et que la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain.
Elle se félicite de la concurrence qui conduit à la progression du niveau général de l'arbitrage dans notre district et invite tous les arbitres à continuer de s'investir l'an prochain pour maintenir leur classement ou l'améliorer.

Félicitations également à nos arbitres de Ligue pour leur belle saison, en particulier à Guillaume STRIPPOLI (promu en R1), Ferhat TEKELI (promu en R2), Alexandre CELLIER DEVAUX (qui valide son

examen Ligue et sera donc R3 l'an prochain) et Charlotte CELLIER DEVAUX (qui sera promotionnelle ligue l'an prochain)

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 16 juin à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

RENTREE DES ARBITRES 2026-2027

Dans l'attente de convocation individuelle des arbitres (après parution des classements pour cette saison), vous trouverez l'organisation de la journée.

En cas d'absence, merci de me prévenir au plus tard le mercredi 02 Septembre 2026 (72 heures en amont de la rentrée afin d'être excusée) et que le RI précise :

Absence à la réunion de rentrée du début de saison :

Absence non excusée : - 10 pts et 2 matchs de non-désignation

Absence excusée non justifiée : - 8 pts.

Absence excusée justifiée : - 2 pts

POUR LES ARBITRES D1, D2, Arbitres Assistants, Jeunes (dont stagiaires)

le samedi 05 septembre 2026 au stade de LAGNIEU
(STADE René ROLLET, Allée Guy de la VERPILLIERE – 01150 LAGNIEU)
Accueil de 7h30 à 8h00 (dernier délai)

Déroulé de la journée :

La journée se terminera à 12h00 au plus tard.

La participation à l'ensemble de la journée (8h00-12h00 est obligatoire)

Veillez venir avec des affaires de sport, et de prises de notes. **(DONT 1 stylo)**

POUR LES ARBITRES D3, D4, ADULTES STAGIAIRES, FEMININES.

le samedi 05 septembre 2026 au stade de LAGNIEU
(STADE René ROLLET, Allée Guy de la VERPILLIERE – 01150 LAGNIEU)
Accueil de 14h00 à 14h30 (dernier délai)

Déroulé de la journée :

La journée se terminera à 18h00 au plus tard.

La participation à l'ensemble de la journée (14h30-18h00 est obligatoire)

Veillez venir avec des affaires de sport, et de prises de notes. **(DONT 1 stylo)**

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [Coordonnées arbitres.pdf](https://www.ain.fff.fr/Coordonnees-arbitres.pdf)

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médicale après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.